

GESTION TECHNIQUE DES IMMEUBLES DE LOGEMENTS

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Syndic de copropriété et administrateurs de biens
- Aucun prérequis de connaissances nécessaire, une base de connaissance technique dans le bâtiment est recommandée
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

OBJECTIFS

- **Mettre en œuvre un véritable carnet de bord de gestion technique d'immeuble et le présenter à ses clients**
- Acquérir la méthodologie d'exploitation des données techniques
- Gérer le système d'information nécessaire pour une bonne gestion technique
- Comprendre et savoir présenter le contexte technique de l'immeuble

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui
 - la projection de documents ou graphiques
 - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par M. Frédéric LORIOT : expert dans le domaine de la gestion technique du patrimoine immobilier

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux

Notions techniques de base (2h)

- Durées de vies et les fréquences d'interventions
- Approche pathologique du vieillissement des bâtiments

Pause (15 min)

Dernière mise à jour : 1er décembre 2025

Mise en œuvre de la gestion technique (1h)

- Les méthodes et les procédures d'organisation
- Les acteurs et les étapes de mise en œuvre

Pause déjeuner (1h)

Mise en œuvre de la gestion technique – suite (1h15)

Pause (15 min)

Description des tableaux de bords de gestion (1h45)

- Le carnet d'identité et de santé du patrimoine
- Le plan pluriannuel des travaux de maintenance et d'investissement
- Les outils d'aides à la gestion technique

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.